

VILLE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Extension du cimetière de Saint-André-des-Eaux

Par arrêté n° **SG/T065/2025 du 27 mars 2025**, est ouverte sur le territoire de la Ville de Saint-André-des-Eaux une **enquête publique unique** portant sur le projet d'extension du cimetière de Saint-André-des-Eaux :

Du mardi 22 avril 2025 à 09h00 au mercredi 7 mai 2025 à 17h00 inclus.

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande d'autorisation préfectorale d'extension du cimetière sur le ban de la commune.

Ce projet permettra de répondre aux attentes des Andréanais en matière d'offre de services publics de proximité, compte tenu de la forte évolution des décès depuis ces dix dernières années sur la commune.

Le terrain accueillant l'extension du cimetière, d'une surface totale de 1400 M², est situé à Saint-André-des-Eaux, rue des Colombes. Cette unité foncière est desservie par les voiries et réseaux divers.

Messieurs Jacques CADRO, retraité de la Gendarmerie Nationale, et Rémy BENOIT, Cadre de la fonction publique territoriale à la retraite, ont été désigné en qualité de commissaire enquêteur et commissaire enquêteur suppléant, par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nantes.

Les dossiers d'enquête papier seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, à la mairie de Saint-André-des-Eaux. Le public pourra formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté en ligne depuis le site internet de la ville : <https://www.saint-andre-des-eaux.fr/>. Le public pourra formuler ses observations et ses propositions 7j/7, 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 09h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00. Au siège de l'enquête, un poste informatique sera tenu à disposition du public pour y consulter les dossiers d'enquête et formuler ses observations.

Le public pourra adresser ses observations par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint-André-des-Eaux – 5 place de la Mairie – 44117 Saint-André-des-Eaux en précisant « à l'attention du commissaire enquêteur » ou en les consignnant sur le registre d'enquête déposé à l'accueil de la mairie de Saint-André-des-Eaux. Il pourra également adresser ses observations par voie dématérialisée à l'adresse suivante : secretariat@ville-st-andre-des-eaux.fr

Les observations et propositions du public, formulées sur le registre papier ainsi que par courriers papiers et électroniques, seront versées et consultables sur le registre déposé en mairie. Pour être recevables, elles devront être reçues pendant la durée de l'enquête.

Considérant les enjeux relatifs aux objets de l'extension du cimetière, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-André-des-Eaux - (5 place de la Mairie 44117 Saint-André-des-Eaux) aux jours et heures suivants :

Date	Horaires	Lieu
Mardi 22 avril 2025	9h-12h	Mairie de Saint-André-des-Eaux
Mardi 29 avril 2025	14h-17h	Mairie de Saint-André-des-Eaux
Samedi 3 mai 2025	9h-12h	Mairie de Saint-André-des-Eaux
Mercredi 07 mai 2025	14h-17h	Mairie de Saint-André-des-Eaux

Les informations liées à la procédure et au projet de d'extension du cimetière peuvent être demandées à la mairie de Saint-André-des-Eaux, auprès du Service Cimetière (Tél : 02.51.10.62.62).

À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-André-des-Eaux, dans chacun des lieux d'enquête et sur le site du registre dématérialisé.